



**DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

LA DIRECTRICE

Paris, le 20 DEC. 2016

Note
A

Mesdames et Messieurs
les directeurs interrégionaux de
la protection judiciaire de la jeunesse

OBJET : Déploiement du système d'information national des comptes des associations tarifées exclusivement par la DPJJ - budget prévisionnel (BP) et compte administratif (CA), dénommé OSC@R (Outil de Suivi des Comptes et d'Analyse Régionale).

REF. : Note n° 201610024539 du 26 mai 2016

Pièce jointe : Manuel utilisateur

Par note du 26 mai 2016, je vous informais de mon souhait de constituer une base de données nationale concernant les comptes des associations financées exclusivement par la DPJJ ; le but étant de mieux connaître les composantes structurelles de la dépense et de permettre une évaluation des impacts financiers de futures évolutions législatives et réglementaires du champ médico-social.

A ce titre, je vous demandais d'intervenir auprès de vos interlocuteurs du secteur associatif habilité pour que vous soient transmis, sous forme dématérialisée, les documents conformes aux cadres réglementaires en vigueur pour chaque étape de la tarification (Budget Prévisionnel et Compte Administratif).

La note en référence rappelait les conditions techniques minimales à respecter.

L'ensemble de ces éléments recueillis alimentera le nouveau système d'information dédié au SAH qui vous a été présenté par le Bureau L3, développeur, lors d'un récent CDN.

Ce système a été appelé OSC@R, acronyme d'Outil de Suivi des Comptes et d'Analyse Régionale.

Cet outil destiné à automatiser les saisies comptables et budgétaires et à centraliser au niveau national toutes ces informations se substituera à partir de la date de déploiement aux fiches FRISBI (Fiche de Recueil d'Indicateurs de Suivi Budgétaire et d'Informations) actuellement renseignées manuellement par vos services à l'issue des campagnes budgétaires.

L'alimentation se fait soit par l'intégration directe des versions dématérialisées TELECA ou TELEBUDGET adressées par les établissements ou services, soit manuellement par l'attribution d'une habilitation.

Depuis plus d'un an l'ensemble des acteurs intéressés par le projet (bureau L3, Section SAH/L1, correspondants SAH en DIR) travaillent afin qu'il réponde aux objectifs attendus.

OSC@R version 1 est déployé en base école depuis le mois de juin 2016.

Une partie de vos données est déjà intégrée : chaque fichier FRISBI ou TELECA transmis à la section SAH a été intégré dans l'outil. Toutes les données que vous avez intégrées dans la base école seront copiées dans l'application en production.

Je vous demande désormais de généraliser ce mouvement à l'ensemble des données en votre possession. Cet outil étant une base de connaissance, plus les BP et CA seront nombreux à y être inclus, plus celui-ci vous offrira des informations précieuses voire déterminantes pour vos travaux de tarification. La priorité réside donc dans un premier temps à obtenir des documents budgétaires des établissements et services sous la forme normalisée prévue par les ministères sociaux et présentés au format Excel.

Des tests ont été réalisés avec les DSI-R.

15 agents de différentes DIR ayant vocation à l'utiliser ont été formés courant juin 2016. Il est prévu de renouveler la formation pour ceux qui en éprouveraient le besoin et également pour ceux qui n'auraient pu en bénéficier. Les agents intéressés devront se signaler auprès de la Section SAH/SDPOM et du bureau L3.

Les différentes conditions sont donc désormais réunies pour envisager le déploiement d'OSC@R version 1 en production à partir du 5 janvier 2017.

Vous trouverez ci-après les différentes instructions permettant d'assurer le déploiement et la mise en œuvre de cette application informatique.

L'accès à l'application OSC@R est régi par un identifiant de chaque agent et un mot de passe particulier (comme pour Images).

Il vous est demandé de transmettre à la section SAH/SDPOM (aline.manetti@justice.gouv.fr et jerome.rigou@justice.gouv.fr) la liste des agents en DIR et /ou en DT que vous souhaitez voir accéder à l'application. Cette liste prendra la forme d'un tableau Excel mentionnant, le nom et le prénom de l'agent, son service d'affectation, son adresse mèl.

Le bureau L3 chargera ces informations dans l'application et chaque personne ainsi nommée recevra un message sur sa messagerie électronique avec son identifiant et son mot de passe lui permettant d'accéder à l'application. Il suffira alors de copier l'adresse du lien figurant dans ce message et de le coller dans la barre internet du poste de travail pour accéder à OSC@R.

Une aide en ligne adaptée à chaque écran est disponible dans l'application comme pour les applications métiers PJJ. Vous pouvez en outre télécharger en format PDF le manuel utilisateur qui globalise en un document unique ces aides en ligne.

L'assistance des DSI-R sera limitée aux actions (très simples) de téléchargement des BP et CA sous format Excel standardisé. L'assistance aux utilisateurs est assurée par la Section SAH/SDPOM pour tout ce qui concerne les connaissances du métier de tarificateur, et par le Bureau L3 pour les anomalies ou blocages techniques qui surviendraient.

Dans cette dernière hypothèse, les signalements devront toujours se faire auprès du DSI-R de la DIR qui confirmera ou non le caractère technique de la panne ou son origine induite par une manipulation erronée pour obtenir l'effet attendu.

La base école restera accessible à tous mais les données seront alors « anonymisées ».

Cet outil facilitera les échanges entre SDPOM et les services SAH des DIR, comme entre les DIR par la publication de moyennes nationales régionales départementales, par types de services etc. Cette information partagée induira une action collective vertueuse de formulation de pratiques tant sur la méthode de production des indicateurs que sur la méthode de compréhension et d'interprétation des données disponibles.

La page d'accueil, point d'entrée de l'application, affiche la liste des documents disponibles pour l'année en cours (FRISBI, BP ou CA).

Lorsque les établissements et services vous transmettront leurs BP ou CA sous forme numérique standardisée évoquée ci-dessus, ce fichier, intégré dans OSC@R en quelques clics, se présentera immédiatement sous deux formes :

- une présentation détaillée des comptes par ligne budgétaire, dotée à droite d'une colonne de proposition à votre main : c'est par ce module que vous commencez habituellement le travail de « validation » du projet de BP ou du CA. Vous pouvez adresser ce document par mël à l'association si vous le souhaitez. OSC@R vous permet en outre de réaliser et conserver l'historique des versions échangées au cours de la procédure contradictoire.

- document synthétique « Frisbi ». L'agrégation de ces documents Frisbi à l'échelle de votre DIR permet alors de produire divers indicateurs (par exemple : moyennes régionales, départementales, etc...).

Pour une description plus détaillée, vous pouvez consulter le manuel utilisateur en pièce jointe.

Cette première phase de déploiement correspond à la livraison de la Version 1.0 de l'application.

Courant 2017, SDPOM déploiera OSC@R Version 2 qui prendra en compte un certain nombre d'évolutions d'ores et déjà prévues, telles que l'intégration automatique de l'ensemble des tableaux de comparaisons de coûts déjà disponibles sur Intranet dans le Kit Outils Tarification, l'incrémentation des tableaux issus des cadres normalisés dans les rapports de tarification et les améliorations que vous souhaiterez après quelques mois d'usage quotidien du logiciel.

Une évaluation de la mise en œuvre de cette application est prévue au mois de juin 2017.

Dans cette attente, vous voudrez bien informer la section SAH de SDPOM et le Bureau L3 des difficultés techniques éventuellement rencontrées dans sa mise en place, selon les modalités explicitées ci-dessus.

La Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse


Catherine SULTAN